



Les aides auxquelles vous avez droit pour la rénovation énergétique

Les dispositifs permettant de financer des travaux pour réduire la consommation d'énergie d'un logement peuvent être cumulés. Cependant, ces aides ne sont pas faciles à actionner et leur accès est soumis à de nombreuses conditions. Panorama.

Primés, aides des fournisseurs d'énergie, éco-prêts... Les dispositifs permettant de financer les travaux de rénovation énergétique sont multiples, soumis à conditions et pas toujours faciles à actionner. Ils sont répertoriés dans le guide « Les aides financières en 2024 », d'une soixantaine de pages, qui a été publié en janvier par France Rénov'. Elles varient aussi en fonction de votre statut.

Propriétaire occupant de sa résidence principale

Les aides à la rénovation ciblent en priorité les propriétaires de leur résidence principale, et les propriétaires bailleurs.

MaPrimeRénov' : encore trop complexe

Sous pression budgétaire, le gouvernement a annoncé le 18 février un coup de rabot de 1 milliard d'euros sur l'enveloppe allouée à MaPrimeRénov'. Ce dispositif permet de réaliser des travaux de rénovation thermique, comme changer de

mode de chauffage ou remplacer les fenêtres.

Face à la complexité du dossier à constituer, de nombreux ménages renoncent à la demander ou baissent les bras en cours de route. La mise en place d'un nouveau dispositif visant à favoriser les rénovations globales a aussi eu un effet dévastateur. Le nombre de demandes de subventions liées à des rénovations énergétiques de logements a chuté de 40 % en ce début d'année par rapport à la même période de 2023 ont révélé « Les Echos ».

Alors que le marché de la rénovation énergétique se bloque, le ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu, a dévoilé le 15 février un premier train de mesures pour MaPrimeRénov'. D'autres sont attendues. Mise en place le 1^{er} janvier 2020, elle est versée par l'Anah (Agence nationale de l'habitat). Il faut être propriétaire occupant ou bailleur pour être éligible. Elle est attribuée sous conditions de ressources aux foyers « *très modestes, modestes et intermédiaires* ».

Les aides des fournisseurs d'énergie

Les entreprises qui vendent de l'énergie (électricité, gaz, GPL, etc.) peuvent offrir des aides pour rénover votre logement. Le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) oblige les fournisseurs à promouvoir des actions efficaces d'économie d'énergie auprès des consommateurs. Certains proposent des conseils, diagnostics, prêts à taux bonifiés, primes pour les travaux (chauffage, rénovation du bâti etc.).

Des acteurs de la grande distribution ou enseignes pétrolières proposent également des primes aux économies d'énergie pour l'installation de ces mêmes équipements. Selon les fournisseurs retenus, cette aide peut prendre la forme d'une prime par virement, d'une remise sur facture ou encore de bons d'achat en magasin. Les CEE s'adressent à un large public. Ils concernent les propriétaires comme les locataires.

Ce dispositif n'en reste pas moins très opaque pour les particuliers. Les primes varient

d'un acteur à l'autre selon de multiples facteurs (notamment les ressources des ménages) et les différentes prestations sont difficiles à comparer. Cette aide est cumulable avec l'éco-prêt à taux zéro et le dispositif de financement de travaux MaPrimeRénov'.

L'éco-PTZ : sans condition de ressources

Seuls les propriétaires d'une résidence principale ou les bailleurs peuvent bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro. Contrairement au prêt à taux zéro (PTZ), l'éco-PTZ est accessible sans condition de ressource, et ce, pour un montant maximum de 30.000 euros en cas de bouquet de travaux, et jusqu'à 50.000 euros pour des travaux de performance énergétique globale. « Pour en bénéficier, le logement doit avoir plus de deux ans, et le propriétaire doit engager des travaux bien spécifiques (isolation thermique de la toiture, des murs donnant sur l'extérieur, etc.). Il faut aussi passer par des artisans labellisés RGE, répertoriés sur le site de l'Ademe notamment », explique Frédéric Dupuis, responsable du domaine produits pour les particuliers chez Crédit Agricole SA, qui revendique la place de leader sur l'éco-PTZ, avec 35 % de parts de marché. « En 2023, pour l'ensemble de la profession, on peut s'attendre à une production d'éco-PTZ proche de 100.000 à 110.000 prêts accordés, contre environ 60.000 en 2022 », ajoute-t-il.

Il existe aussi un éco-Prêt MaPrimeRénov'. Il peut atteindre jusqu'à 50.000 euros afin de financer le reste à charge d'un ménage après prise en compte du montant de l'aide MaPrimeRénov'. A noter : la loi de finances pour 2024 a créé un nouvel éco-PTZ collectif pour favoriser le financement de travaux de rénovation énergétique des copropriétés. Enfin, des aides locales (commune, département ou région) peuvent être proposées.

Si vous êtes propriétaire bailleur

Les propriétaires bailleurs sont éligibles à MaPrimeRénov'et

peuvent bénéficier des CEE. L'éco-PTZ leur est aussi accessible à condition qu'ils s'engagent à louer le bien comme résidence principale. Il est possible de se renseigner sur les aides locales, même si elles sont rarement faciles à mettre en oeuvre.

Pour la résidence secondaire

« Les dispositifs publics d'aides à la rénovation ciblent en priorité les ménages modestes et les classes moyennes », explique Romain Villain, directeur général de Heero, un spécialiste du financement de la rénovation énergétique. Peu d'aides sont à la disposition des particuliers pour rénover leur résidence secondaire. Ils peuvent bénéficier des CEE, et toucher parfois des aides locales. Mais ils ne sont pas éligibles à MaPrimeRénov', réservée aux résidences principales.

Krystèle Tachdjian ■

par Krystèle Tachdjian

ENCADRÉS DE L'ARTICLE

À noter

Le cumul de MaPrimeRénov', des aides des fournisseurs d'énergie et de celles de la Commission de régulation de l'énergie en Outre-mer ne peut excéder 90 % de la dépense éligible pour les ménages aux revenus très modestes, 75 % pour ceux aux revenus modestes, 60 % pour les revenus intermédiaires et 40 % pour les revenus supérieurs.

